

## **MODELE DU SERVICE DE SURVEILLANCE DE HAUTEUR (Unité de surveillance au sol-GMU) AFI**

ARMA a contracté les Services de surveillance de hauteur (GMU) de ARINC, qui a une documentation avéré dans ce domaine, pour la fourniture d'un service professionnel de surveillance de hauteur en Région AFI.

Les résultats des missions de tests de surveillance de hauteur ont été traités examinés et acceptés par ARMA. Le Service de surveillance de hauteur – GMU est maintenant disponible pour usage opérationnel des aéronefs qui ont besoin de surveillance de hauteur à l'intérieur de l'Afrique. Les résultats des surveillances de hauteur reçus de ARMA à partir des autres Régions pour les aéronefs AFI seront aussi utilisés.

AFI a accès à trois GMU qui seront utilisés pour la surveillance de hauteur en Région AFI et tous ont des papiers de certification, Formulaire 1 EASA, pour exploitation à bord des aéronefs soit dans le poste de pilotage, soit dans la cabine passager. Il est à rappeler que la surveillance de hauteur GMU a été opérationnelle dans d'autres Régions pour quelques temps et comme tel, est une méthode sûre qui a fait ses preuves dans la collecte de données. Suite à cela, ARMA produira aux autorités compétentes, à la demande, un ensemble de papier de certification pour des besoins de référence. Des demandes devront être faites à ARMA/ARINC pour obtenir ces copies soit électroniquement, soit par fax.

Les opérateurs qui ont besoin de surveillance de hauteur devront utiliser les points de contacts suivants afin d'obtenir les informations, sécuriser le service et planifier l'évènement. Ce sont:

- Contact direct avec ARINC, de préférence par courrier électronique [afirrvsm@arinc.com](mailto:afirrvsm@arinc.com)
- Si vous n'êtes pas sûr du processus, contacter ARMA sur l'adresse électronique [afirma@atns.co.za](mailto:afirma@atns.co.za)
- La base d'exploitation à Johannesburg servira de base de planification des évènements. L'exploitant devra être pourvu des contacts des détails pour les exploitants de la base de Johannesburg selon le cas.

Note 1: Aucun résultat de surveillance de hauteur ne devra être publié à partir de la base des opérations puisqu'ils n'auront que des données brutes qui devront être traitées à l'OCC de Gatwick. Cette donnée brute est d'aucune utilité pour l'exploitant jusqu'à ce quelle soit traitées.

Note 2 : Il est demandé aux exploitants de s'abstenir de contacter directement ARINC pour le résultat de la surveillance de hauteur des vols puisque ARINC pourrait ne pas Publier l'information.

Note 3 : Tous les résultats de surveillance de hauteur seront transmis à ARMA par ARINC et transmis officiellement à l'opérateur compétent par ARMA.

-----